

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementa	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
creation d'un magasin de Bricolage	. ,	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SAS SOULTZDIS	
Nom, prénom et qualité de la personne	Monsieur olivier AMANN	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 8 0 0 2 5 1 6	5 4 0 0 0 4 5 Forme juridiq	ue SAS
Joiane	ez à votre demande l'annexe obligato	ire nº1
	•	
	au des seuils et critères annexé à l'article l dimensionnement correspondant du proje	
	Caractéristiques du projet au regard	
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
rubrique 41: aire de stationnement	Le projet prévoit la réalisation de 162 place	s de stationnement dans le cadre de la
ouvertes au public de plus de 50 unités	construction de 2 bâtiments pour une surfa	
rubrique 39: construction de surface de	m² (ne relève donc pas de la rubrique 39 pr en cours de construction sur le terrain, il a u	
plancher	un total de 13893 m² à l'issue des travaux	and surface de planetier de 6655 in 75616
ľ		
	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		and all formation de Daniel Mart 117
	gasin de bricolage composé de deux bâtim ultz sous forêts (3 ème tranche), terrain posi	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	sement depuis la rue Georges Kuhnmunch.	tionine le long de la libzos et decessible
· ·	âtiments pour l'activité de bricolage, le prer	nier regroupant la vente d'articles de
	ère extérieure et le second composé d'un au	vent pour les gros matériaux avec son
show room:	5005 m² de surface de plancher (et 5036 m²	d'amprisa au sal)
	e de plancher (et 2600 m² d'emprise au sol)	d'emprise au soi)
	création d'une aire de stationnement comp	otabilisant 162 places.
	·	-

4.2 Objectifs du projet

Le magasin de bricolage de l'enseigne LECLERC existe sur la commune, il n'est toutefois pas adapté pour une extension, ainsi afin de pouvoir répondre aux attentes de ses clients, le maître d'ouvrage souhaite déplacer son activité sur le PAEI. cela lui permettra ainsi d'agrandir l'offre commerciale sur le secteur du bricolage/jardinage. Ce projet s'implantera donc naturellement à côté du nouveau supermarché de l'enseigne déjà en cours de construction sur le terrain.

La zone sera développée en tenant compte de la gestion des eaux par tamponnement sur site avec rejet à débit limité vers le réseau du lotissement. Des places de stationnement en pavés drainants seront développés sur le projet participant ainsi à limiter l'imperméabilisation du site. Le site sera végétalisé avec la plantation de 100 arbres complétés par des massifs arbustifs. les bâtiments seront réalisés dans le respect de la réglementation thermique en vigueur. le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaiques sur une partie des toitures du projet (2288 m² de toiture traitée soit 30 %).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pendant la phase travaux:

préparation de la plateforme (déblai/remblai)
mise en place des fondations
installation des réseaux enterrés (y compris tamponnement des EP)
montage de la charpente
couverture étanchéité et bardage
serrurerie
dallage
aménagement intérieur
enrobé des voiries et des stationnements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les deux bâtiments seront ouverts au public aux horaires habituels (8h à 19 h) en dehors des heures d'ouvertures, des livraisons de matériaux et articles destinés à la vente seront réalisés

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet sera soumis à: -Permis de construire -Autorisation commerciale (CDAC) -le projet respecte les prescriptions du lotissement en terme de gestion des eaux avec un débit de fuite régulé sur le réseau en corrélation avec le dossier loi sur l'eau du lotissement enregistré sous le numéro 67-2019-00230							
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opérc	ıtion - préciser les	s unités de mesure utilisées				
	deurs caractéristiques		Valeur(s)				
Surface du terrain total							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>E 7</u> ° <u>5</u> <u>4</u>	' <u>12 " 7</u> 28 Lat. <u>4</u> <u>8</u> ° <u>5</u> <u>5</u> ' <u>4</u> <u>8</u> " <u>2</u> 96				
Parc d'Activité Economique Intercommunal de soultz sous forets (3 ème tranche)	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long °	.'" Lat ° ' " _ .' " Lat ° ' " _				
J	loignez à votre demande les ar	inexes n° 2 à 6					
 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut 	ent les	age existant ? d'une évaluation	Oui Non X On Oui Non X				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	toutefois une ZNIEFF est située à proximité , en partie Nord au niveau de la vallée du Seltzbach : ZNIEFF 42007113 Vallée du seltzbach et massif du Niederwald
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		la commune de SOULTZ est située au sein du Parc naturel régional des vosges du nord , dont une partie en réserve de Biosphère zone tampon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Des prescriptions d'isolement acoustique sont prévues le long de certaines infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Une partie du terrain est répertorié comme une zone à dominante humide par la présence de terres arables. C'est pourquoi , dans le cadre de la création du lotissement du parc d'activité, une étude de zone humide a été conduite sur le terrain. Ses conclusions ne classent pas le terrain comme Zone Humides (voir doc en annexe)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Aucun PPRI répertorié sur la commune, la commune n'est pas classé en TRI non plus . il existe toutefois une cartographie des zones inondable sur la commune , le terrain n'en fait pas parti.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			le site le plus proche est à environ 5 km au Sud ouest du site au niveau de la foret d'Haguenau.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			prélèvements d'eaux uniquement sur le réseau AEP pour le fonctionnement des activités: sanitaires , poteau incendie
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			le projet fera l'objet d'une étude de sol qui déterminera s'il est nécessaire de drainer les terrains. En l'état des connaissances sur les terrains du secteur, des circulations d'eau ont pu être détectées dans les terrains, mais elles ne semblent pas être liées à une nappe souterraine .
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet est prévu avec un équilibrage des déblais et remblais sur le site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Le projet est prévu avec un équilibrage des déblais et remblais sur le site
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet se développe sur un parc d'activités comportant déjà des bâtiments. La zone est actuellement une terre labourée en attente de développement du parc d'activité . Aucune végétation spontanée présente, on retrouve toutefois la ZNIEFF de la vallée du Seltzbach au Nord. Le projet prévoit 29 % d'espaces verts sur la partie du terrain concernée par le projet , et notamment par le traitement paysager de la frange paysagère vis à vis de la RD 263 et au nord en direction du Seltzbach.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le terrain n'est pas classé en Zone Naturelle et il est destiné par son zonage de PLU (UX) à recevoir des bâtiments d'activités et de commerces . Dans le cadre de la création du lotissement, la consommation d'espaces a été présentées et validée. le projet ne remet pas en cause le lotissement et s'inscrit dans la politique d'urbanisation engagée par la commune.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	le projet se développe en dehors de tout zonage de PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		le public se rendra dans cette activités de commerces majoritairement en véhicules . Toutefois, ces nouveaux bâtiments venant en complément d'un Magasin alimentaire en cours de construction, une partie de la clientèle pourra donc être mutualisée
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les seules nuisances sonores sont celles du trafic routier, les nouveaux bâtiments sont suffisamment éloignés des zones d'habitations et positionnés en bordure de la RD 263 ,ils n'engendreront donc pas de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		si certaines enseignes sont lumineuses elles seront éteintes la nuit entre 22 h et 7 h
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les seuls rejets sont ceux des véhicules des usagers sur le site, la limitation de vitesse sur la zone permettra de limiter les émanations .
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		les rejets des EU seront repris sur le réseau communal les Rejets EP seront repris dans un bassin tampon enterré avec un débit de fuite de 5L/s/ha vers le réseau du lotissement prévu à cet effet.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		les rejets des EU seront repris sur le réseau communal les Rejets EP seront repris dans un bassin d'infiltration enterré avec un débit de fuite de 5L/s/ha vers le réseau du lotissement prévu à cet effet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		le magasin gérera ses propres déchets, ce seront principalement des déchets d'emballage (DIB) .

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le projet respecte les préconisations du règlement du lotissement et notamment le recul de 75 m vis à vis de la RD263 et la création d'une frange paysagère d'au moins 10 m de large le long de cette voie. De même, la frange paysagère de 5 m sera également respectée en périphérie Nord du terrain .
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
commercial E.L	ECLERC sous le numé ionne toutefois de ma	ro de Po	0674	comportant déjà un autre bâtiment en cours de construction pour un centre 7418R0013 et son modificatif. I a son propre accès, ses propres stationnements et sa gestion des eaux
6.3 Les incide	nces du projet identi Non X Si oui, déc			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

le projet n'aura pas d'incidence sur l'environnement ou la santé humaine. Les eaux pluviales du site seront tamponnées sur le terrain, avec un débit de fuite de 5L/s/ha vers le réseau du lotissement. Un dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé en ce sens à la création du lotissement concerné, le présent permis de construire respecte les attentes de débit dans le réseau à savoir 5 L/s/ha, soit pour la partie du terrain concerné de 24252 m², un débit de fuite autorisé de 12 L/s et une rétention sur la base d'un orage décennal. afin de prendre une marge de sécurité supplémentaire, le dimensionnement de l'ouvrage de rétention sur site a été réalisé sur la base d'une période de retour vicennal, auquel une marge de sécurité supplémentaire a été encore prise, le volume à retenir en décennal de 459 m³ a donc était porté à 625 m³.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans le Parc d'activité économique de Soultz sous Foret en cours de développement, pour sa 3 ème tranche (plusieurs bâtiments sont déjà en construction).

L'ensemble des thématiques importantes sur ce projet (trafic, gestion des eaux) sont déjà prises en compte dans le cadre du dossier de CDAC, du dossier de permis de construire et respecte le dossier de déclaration loi sur l'eau existant du lotissement. il n'est donc pas nécessaire de déposer une étude environnementale dans le cadre de ce projet.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Notice de présentation du projet, paysagère et architecturale Images d'insertion du projet Étude de zones humides du lotissement Règlement du lotissement

Dossier loi sur l'eau du lotissement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à SOULTZ SOUS FORETS

le, 14/09 2022

Signature

E.LECLERC SOULTZ-SOUS-FORETS
Soulvzdis

2 Rue Georges Chretien Resource
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. 03 88 8 6 4000

SIRET 800 251 654 00045